

NOUVEAU salaire horaire minimum dans les zones non incorporées du comté de King

20,29 \$

À partir du 1^{er} janvier 2025

Des exceptions existent pour les petites entreprises. Si l'entreprise a...	Le salaire minimum pour 2025 est de...
15 employés maximum et un revenu annuel brut de moins de 2 millions de dollars	17,29 \$ par heure
15 employés maximum et un revenu annuel brut d'au moins 2 millions de dollars	18,29 \$ par heure
Plus de 15 employés, mais moins de 500 employés et un revenu brut de n'importe quel montant	18,29 \$ par heure
Plus de 500 employés et un revenu brut de n'importe quel montant	20,29 \$ par heure

Qu'est-ce que cela signifie pour les entreprises

- Pour le nombre d'employés, utilisez le nombre moyen d'employés au cours des 12 derniers mois, quel que soit le lieu de travail de chaque employé.
- Pour le revenu brut, utilisez le revenu total mondial de l'entreprise.
- Documentez toutes les heures travaillées par les employés et conservez les registres.
- Affichez le nouveau taux de salaire sur le lieu de travail.
- Le taux de salaire minimum sera réajusté chaque année au 1^{er} janvier.

Qu'est-ce que cela signifie pour les employés

- Sachez où vous travaillez : ce taux s'applique au travail effectué dans les zones non incorporées du comté de King.
- Le taux de salaire minimum sera réajusté chaque année au 1^{er} janvier.

**Apprenez-en davantage
sur le site Web**



kingcounty.gov/wage

**Suis-je dans une zone non
incorporée du comté de King ?**



kingcounty.gov/
unincorporated-map

**Obtenez ces informations
dans un autre format
ou une autre langue :**

206-477-3800

AskLocalServices
@kingcounty.gov